

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
04 février 2026

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;

Alain CARTRON, Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN,
Ghislaine POSTANSQUE, Gilles CARRÉ, Pascal BORTOT, Christian ROUSSEL,
Georges STRUTYNSKI, François MARQUET.

EXCUSE : Hubert POULLOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**B/26/29 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'ÉTUDE SUR LA
RÉALISATION DE LA VOIE DU TACOT, ITINÉRAIRE CYCLO, PÉDESTRE ET DE MISE EN VALEUR
DES HAUTES CÔTES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Vu la délibération B/23/123,
Vu l'article L 2123-1,

Considérant que par délibération du 5 décembre 2023, la Communauté de communes a engagé une
étude de définition et de faisabilité concernant un projet de développement de la "Voie du Tacot" ;

Considérant qu'à la suite de cette étude, une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'étude sur la
réalisation de ce projet a été lancée le jeudi 6 novembre 2025 ;

Considérant que ce marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle ;

Considérant que 7 plis ont été déposés.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, par 12 voix Pour :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement BAFU-BEREST-SYSTEM D pour la
somme de 42 598 € HT (montant de la tranche ferme).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

